



Les énergies renouvelables, indispensables à la transition énergétique



Le changement climatique est une réalité scientifiquement démontrée. Ce phénomène est intrinsèquement lié à notre dépendance aux ressources fossiles : en brûlant du pétrole ou du gaz, l'être humain rejette dans l'atmosphère du carbone en grande quantité, à l'origine de l'effet de serre.

Pour faire face à ce défi, un des principaux leviers est la nécessaire transition vers un système énergétique décarboné : produire l'énergie dont nous avons besoin au quotidien, sans avoir recours à ces ressources fossiles.

Parmi les ressources naturelles à la disposition de l'homme, le soleil apparaît comme une source d'énergie puissante, gratuite et illimitée.

Le développement de l'énergie photovoltaïque est donc une solution particulièrement intéressante pour modifier notre « mix énergétique » et ainsi répondre aux besoins en énergie de chacun, sans accélérer le réchauffement climatique.



Et si vous investissiez dans les énergies renouvelables ?

Une fois les autorisations obtenues, il sera proposé aux habitants de participer au financement. Comment ça marche ?

La loi autorise et encourage le financement participatif des installations de production d'énergies renouvelables.

Le principe est simple : vous prêtez la somme de votre choix pour le financement du projet, via une plateforme web spécifique, et vous êtes remboursés chaque mois d'une partie du capital ainsi que des intérêts.

Les modalités du financement (montant minimum, taux d'intérêt, durée du prêt...) sont définies pour chaque projet de production d'énergies renouvelables.

Une communication sera faite aux habitants de Saint-Amand-Montrond au lancement de l'opération (horizon 2020).

À titre d'exemple, EDF Renouvelables a permis à 293 personnes de participer au financement du futur parc éolien de Castelnaudary dans leurs communes, (Aude). Chacun pouvait prêter une somme avec des taux d'intérêt compris entre 5% et 7% (avec un taux maximal pour les résidents des communes). Au total, 306 000 € ont été récoltés.

Une question ?

Benoît Calmes

Ingénieur projet chez EDF Renouvelables

benoit.calmes@edf-en.com

06 12 35 00 22



EDF Renouvelables,
acteur leader des énergies
renouvelables



Filiale à 100% de EDF, EDF Renouvelables développe les énergies renouvelables : éolienne, solaire, et plus récemment les énergies marines (éolien en mer posé et flottant, hydrolien).

Implantée dans de nombreux pays, EDF Renouvelables possède 80 parcs éoliens et plus de 20 centrales solaires en France, pour une puissance électrique installée de 1720 MW.

Deux centrales photovoltaïques sont déjà en exploitation en région Centre-Val de Loire : Crucey et Avon-les-Roches.

EDF Renouvelables assume la gestion de ses projets de A à Z, du développement au démantèlement, en passant par la construction, la production d'énergie et la maintenance.

+ d'infos : www.edf-renouvelables.com



**CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
DE SAINT-AMAND-MONTROND**



Un projet pour la commune



TERRA PUBLICA - PHOTO: EDF, VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND



Une centrale photovoltaïque à Saint-Amand-Montrond

La Ville de Saint-Amand-Montrond et EDF Renewables envisagent la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le site dit de «l'Homme Carreau», terrain appartenant à la commune.

L'OPPORTUNITÉ DE VALORISER UN TERRAIN DÉGRADÉ

Le site pressenti pour la future centrale photovoltaïque est une ancienne décharge, fermée depuis 2001. Selon les termes de l'arrêté de fin d'exploitation de cette décharge, ces terrains sont impropres à toute activité agricole.

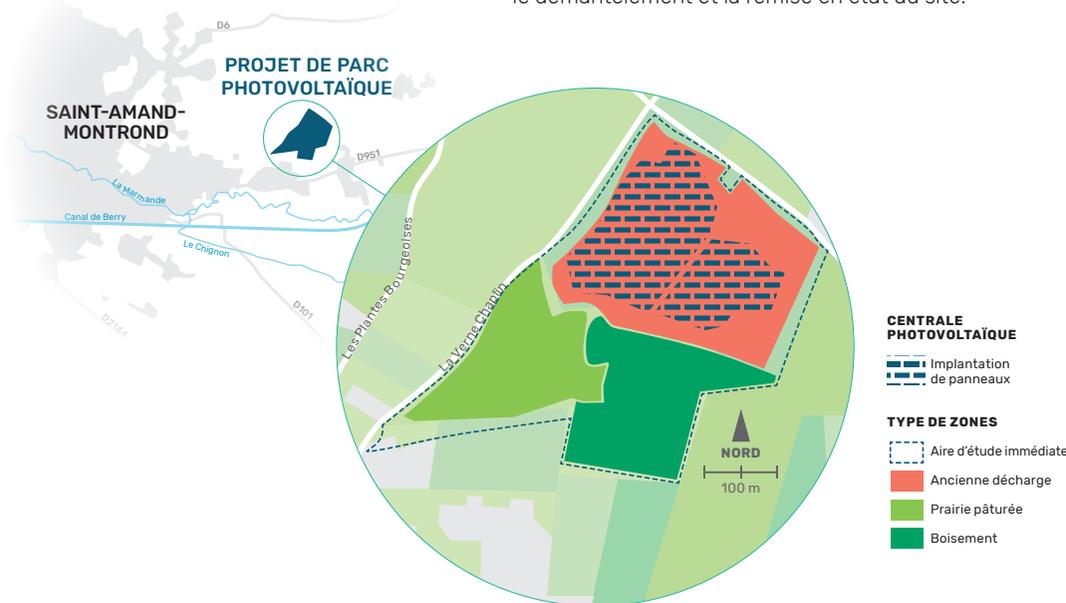
L'installation d'une unité de production électrique solaire permettra donc une revalorisation exemplaire de ce secteur.

LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Après études, EDF Renewables a choisi de proposer une installation photovoltaïque sur 7 hectares, concentrés sur le site de l'ancienne décharge. **Ce choix permet :**

- une visibilité quasi nulle du site depuis l'extérieur, grâce à la présence des haies préservées,
- un impact nul sur les zones à fort potentiel environnemental,
- le maintien de la zone de prairie.

Le site sera sécurisé et accessible uniquement aux techniciens de maintenance. Après la fin de l'exploitation, EDF Renewables assurera le démantèlement et la remise en état du site.



AVANT / APRÈS



Vue de la rue Blaise Lutendre. Distance 200 m

UN SITE QUALITATIF POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

La centrale photovoltaïque aura une puissance de **5 Mégawatt crête (MWc)**, soit l'équivalent de la consommation domestique électrique de **1250 foyers**.

CONSOMMATION DOMESTIQUE ÉLECTRIQUE DE **1250 FOYERS**

DES RETOMBÉES POSITIVES POUR LA COMMUNE

La centrale photovoltaïque est une bonne nouvelle pour les finances de la commune.

Des retombées fiscales seront sources de revenus pour la commune. Elles sont estimées à **16000 €/an** pendant la durée d'exploitation de la centrale (**22 ans minimum**).

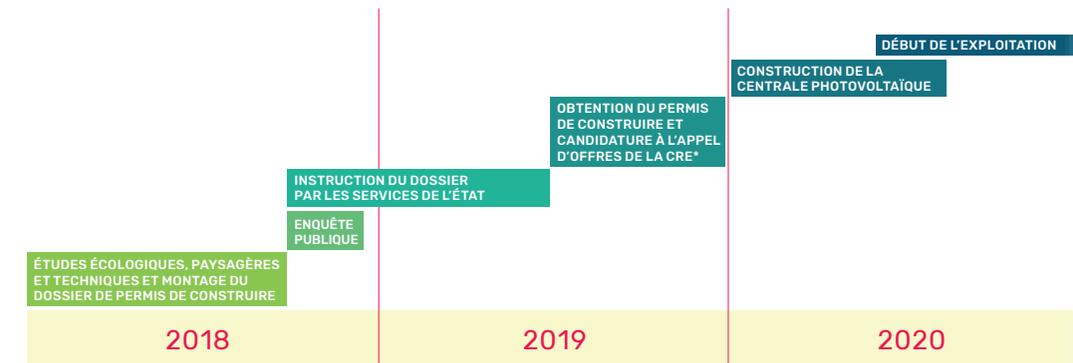
À l'échelle du territoire, l'ensemble des retombées fiscales s'élèvera à environ **62000 €/an** pour l'ensemble des collectivités (la commune de Saint-Amand-Montrond, la communauté de communes du Cœur de France, le département du Cher et la région Centre-Val de Loire).

Par ailleurs, EDF Renewables, dans le cadre d'un bail emphytéotique, s'acquittera également chaque mois d'un loyer pendant toute la durée d'exploitation de la centrale photovoltaïque.

Enfin, l'exploitation de la centrale va créer l'équivalent d'un poste à temps plein, et sa construction va mobiliser pendant 4 mois de nombreux corps de métiers qui pourront profiter des commerces et services de la commune.



Planning prévisionnel



*CRE : Commission de Régulation de l'Énergie



Une centrale photovoltaïque, mode d'emploi

1. LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Les panneaux solaires installés en rangées et reliés entre eux captent la lumière du soleil. Sous l'effet de la lumière, le silicium, un matériau semi-conducteur contenu dans chaque cellule, libère des électrons pour créer un courant électrique continu.

2. LA TRANSFORMATION DU COURANT

Ce courant continu est dirigé vers un «poste de conversion», c'est-à-dire un onduleur qui le convertit en courant alternatif, compatible avec le réseau électrique public.

3. L'INJECTION DU COURANT DANS LE RÉSEAU

Le «poste de livraison» assure la jonction entre le réseau électrique interne de la centrale et le réseau externe, géré par Enedis et RTE et permet donc l'injection de l'électricité produite.